

**INFORMATIONS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE
DE REMERING LES PUTTELANGE**

MULTIFLUX : date à retenir

Une nouvelle dotation aura lieu au Foyer Socio Educatif. Les sacs poubelle seront distribués le **LUNDI 31 MARS 2014 de 14H à 19H**. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, deux possibilités s'offrent à vous :

- Remettre votre Sydem'Pass à une tierce personne qui pourra ainsi récupérer les sacs à votre place,
- Se rendre avec votre Sydem'Pass à la permanence d'une autre commune (voir calendrier ci-dessous).



CALENDRIER DE REDOTATION DES SACS MULTIFLUX

Commune	Date	Horaires	Lieu
REMERING LES PUTTELANGE	31/03/2014	14h - 19h	Foyer
PUTTELANGE AUX LACS	03/04/2014	8h30 - 19h30	Espace Culturel de Puttelange aux Lacs
DIEFFENBACH LES PUTTELANGE			
PUTTELANGE AUX LACS	04/04/2014	8h30 - 17h30	Espace Culturel de Puttelange aux Lacs
DIEFFENBACH LES PUTTELANGE			
RICHELING	04/04/2014	18h - 19h30	Foyer communal
HOLVING	08/04/2014	14h - 19h	Salle des Fêtes
RECH	10/04/2014 et le 11/04/2014	8h30 - 19h30	Espace Culturel et Sportif de Sarralbe
SARRALBE			
EICH			
KAPPELKINGER	14/04/2014	14h30 - 16h30	Sydem'Tour : Parking rue de l'Albe en direction d'Uberkinger
NELLING	14/04/2014	17h15 - 19h15	Sydem'Tour : Devant l'église
SAINT JEAN	16/04/2014	14h30 - 19h	Salle polyvalente
HILSPRICH	22/04/2014	14h30 - 19h	Foyer socio-culturel
HAZEMBOURG	23/04/2014	13h - 13h45	Sydem'Tour : Parking derrière la mairie
VAL DE GUEBLANGE	23/04/2014	14h30 - 18h	Sydem'Tour : Devant la mairie
KIRVILLER	23/04/2014	18h45 - 19h30	Sydem'Tour : A côté de la mairie

Les prochains rendez-vous

Repas paroissial : DIMANCHE 16 MARS 2014. Renseignements et inscription auprès des membres du Conseil de Fabrique

Don du sang : LUNDI 7 AVRIL 2014 de 15H30 à 19H00. "Donner son sang, c'est jouer collectif", alors n'oubliez pas de participer. Une collation printanière vous sera offerte.

Nettoyage de printemps des berges de l'étang : SAMEDI 26 AVRIL 2014, rendez-vous à 9H00 devant le bureau d'accueil du CPA. Appel aux bonnes volontés, membres des associations et amoureux de la nature. Cette matinée se terminera par une collation offerte.

Soirée sketches organisée par l'APE, présentés par les enfants du CM1/CM2 le VENDREDI 04 AVRIL 2014 à partir de 18H au FSE.



ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs dont la commune est membre. Vous élierez donc également 2 conseillers communautaires et 1 suppléant. Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune ou sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, la carte d'électeur servira uniquement à une recherche plus rapide sur la liste d'émargement, par contre, vous devrez désormais obligatoirement présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

*Carte nationale d'identité - Passeport - Permis de conduire - Carte vitale avec photo ...
(Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections)*

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail, le formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>.

La Municipalité

Ouverture de la Mairie au public : lundi jeudi et vendredi de 9H à 11H30, mardi de 17H à 19H

Rappel des horaires des permanences en Mairie :

Le Maire, Jean-Luc ECHIVARD : le mardi de 17H à 19H ou sur rendez-vous.

La 1^{ère} Adjointe, Jeannine QUODBACH : sur rendez-vous.

